

505

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Vendredi, 16 juillet 1926.

N^o 27.

Freitag, 16. Juli 1926.

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1926, accordant démission honorable à M. Pierre Prum, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 77 de la Constitution et sur le rapport de Notre Directeur général de la justice, des travaux publics, du commerce et de l'industrie;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Démission honorable est accordée, sur sa demande, à M. Pierre *Prum*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

Art. 2. Notre Directeur général de la justice, des travaux publics, du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 15 juillet 1926.

Charlotte.

*Le Directeur général de la justice, des travaux publics,
du commerce et de l'industrie,*

Norb. Dumont.

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1926, portant nomination de M. Joseph Bech aux fonctions de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Nous CHARLOTTE, par la Grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau etc., etc., etc.;

Vu l'art. 77 de la Constitution et sur le rapport de Notre Directeur général de la justice, des travaux publics, du commerce et de l'industrie;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. M. *Joseph Bech*, avocat-avoué et député à Luxembourg, est nommé Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Art. 2. Notre Directeur général de la justice, des travaux publics, du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 15 juillet 1926.

Charlotte.

*Le Directeur général de la justice, des travaux publics,
du commerce et de l'industrie,*

Norb. Dumont.

M. Jos. *Bech*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a prêté le serment le 15 juillet 1926 et est entré immédiatement en fonctions.

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1926, accordant démission honorable à MM. Othon Decker et Etienne Schmit, Directeurs généraux.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 77 de la Constitution et sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Démission honorable est accordée, sur leur demande, à
M. Othon *Decker*, Directeur général de la prévoyance sociale et du travail;
M. Etienne *Schmit*, Directeur général des finances et de l'instruction publique,
avec remerciements pour leurs bons et loyaux services.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Luxembourg, le 15 juillet 1926.

Charlotte.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

Jos. Bech.

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1926, portant nomination de MM. Albert Clemang et Pierre Dupong aux fonctions de Directeurs généraux.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 77 de la Constitution, et sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Sont nommés Directeurs généraux:
MM. *Albert Clemang*, ingénieur et député à Luxembourg, et
Pierre Dupong, avocat-avoué et député à Luxembourg.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est délégué pour recevoir le serment à prêter par les Directeurs généraux nouvellement nommés.

Art. 3. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Luxembourg, le 15 juillet 1926.

Charlotte.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

Jos. Bech.

MM. *Clemang* et *Dupong*, Directeurs généraux, ont prêté serment le 15 juillet 1926 et sont entrés immédiatement en fonctions.

Arrêté grand-ducal du 16 juillet 1926, portant une nouvelle répartition des services publics.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 76 de la Constitution et les art. 1^{er} et 4 de l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 sur l'organisation du Gouvernement;

Vu Notre arrêté du 20 mars 1925, portant répartition des services publics;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Les services publics sont répartis en quatre directions générales comme suit:

I. — *Direction générale des affaires étrangères, de l'instruction publique et de l'agriculture.*

Chambre des députés et Conseil d'Etat; — Relations internationales; — Ordres et titres de noblesse; — Passeports et légalisations; — Force armée; — Préséances; — Fêtes et cérémonies publiques; — Administration générale, bureaux du Gouvernement; — Statistique générale; — Cultes; — Agriculture et viticulture; — Ecole agricole; — Vétérinaires; — Police sanitaire du bétail; — Enseignement supérieur et moyen; — Enseignement primaire, écoles normales; — Arts et sciences.

II. — *Direction générale de la justice et de l'intérieur.*

Ordre judiciaire; — Demandes en grâce; — Naturalisations et indigénat; — Police générale; — Maisons de détention; — Administration des communes et des établissements qui s'y rattachent; — Commissariats de district; — Police municipale; — Police rurale et forestière, chasse et pêche; — Administration des eaux et forêts; — Hygiène publique et service sanitaire; — Prophylaxie antituberculeuse; — Inspection des viandes; — Service des aliénés, hospices et orphelinats.

III. — *Direction générale des travaux publics, du commerce et de l'industrie.*

Travaux publics et bâtiments de l'Etat; — Chemins de fer; — Police des cours d'eau; — Machines à vapeur; — Mines et minières; — Commerce et industrie; — Enseignement professionnel; — Etablissement thermal de Mondorf-les-Bains.

IV. — *Direction générale des finances, de la prévoyance sociale et du travail.*

Chambre des comptes et Recette générale; — Contributions, directes, accises et cadastre; — Enregistrement et domaines; — Postes, télégraphes et téléphones; — Caisse d'épargne; — Douanes; — Etablissements de crédit; — Dette publique, monnaies, comptabilité publique; — Service des pensions; — Dommages de guerre; — Bienfaisance publique; — Habitations à bon marché; — Travail et assurances sociales; — Sociétés de secours mutuels.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 16 juillet 1926.

Charlotte.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

Jos. Bech.

Arrête grand-ducal du 16 juillet 1926, portant attribution des services publics aux membres du Gouvernement.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 77 de la Constitution et Notre arrêté de ce jour, sur la répartition des services entre quatre directions générales;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Les services publics sont attribués:

I. — La Direction générale des Affaires étrangères, de l'instruction publique et de l'agriculture, à M. Joseph *Bech*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

II. — La Direction générale de la justice et de l'intérieur, à M. Norbert *Dumont*, Directeur général;

III. — La Direction générale des travaux publics, du commerce et de l'industrie, à M. Albert *Clemang*, Directeur général.

IV. — La Direction générale des finances, de la prévoyance sociale et du travail, à M. Pierre *Dupong*, Directeur général.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 16 juillet 1926.

Charlotte.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

Jos. Bech.

Relevé des valeurs au porteur frappées d'opposition,
publié en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891.

Nature des valeurs	Séries et numéros des titres	Valeur nominale de chaque titre
A. TITRES.		
<i>I. Obligations.</i>		
1° Etat gr.-d. — Emprunt 3½% de 1894.	Litt. B. N° 3810. Litt. C. N°s 3246 et 3248. Litt. D. N° 189.	1000 500 100
2° Etat gr.-d. — Emprunt 4% de 1916.	Litt. C. N° 3368.	1000
3° Etat gr.-d. — Emprunt 4½% de 1919.	Litt. B. N°s 10561 à 10568, 28748, 29746, 36447 à 36454, 37260. Litt. C. N°s 8849 à 8864, 30073 à 30086, 30930, 30931, 30936. 30937, 30939.	500 1000
4° Etat gr.-d. — Emprunt 6% de 1922, en francs belges, émis en Belgique	N° 77306.	1000
5° Obligations foncières de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.	Litt. A. N°s 4188, 4998, 4999, 5000, 5421, 5422, 5423, 5916, 6305, 6767, 6799, 6800, 7945 à 7948, 8170, 8350, 8406, 8441, 8442, 8527, 8712, 8716, 8719, 8720, 8866, 8938, 9897. Litt. B. N°s 530, 531, 669 à 674, 911, 3039, 3048, 3227, 5141, 5142, 5505, 5506, 6423, 10014 à 10019, 10783, 10797, 11466, 11467, 12008, 13023, 13024, 13054, 13055, 13290 à 13299, 15132, 15133, 15134, 15526, 18127, 18177, 19544, 20212, 20213, 20214, 20518, 21369, 21370, 22183, 23452, 23453, 23454, 24910, 25096, 25097, 26359 à 26364, 27074, 27075, 27076, 27790, 27791, 27792, 27825 à 27828, 27969, 28300, 28301, 28970, 28986, 30546, 30547, 34433, 35318. Litt. C. N°s 582, 583, 584, 1257, 1436, 1437, 1517, 1564, 1631 à 1636, 1649, 2287, 2586, 4745, 4746, 6494, 6495, 6496, 7041, 11567, 11568, 11569.	200 500 1000
6° Emprunts d. communes:		
a) Basbellain de 1877	N° 29.	500
b) Biver de 1888	N°s 61, 62, 63.	100
c) Luxembourg de 1892	Litt. A. N°s 120, 139, 140, 298, 395, 552, 638, 652. Litt. B. N°s 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 833, 834, 835, 837, 838, 981, 982.	1000 500
d) Dudelange	Litt. A. N°s 595, 690. N° 315.	500 100
e) Junglinster	N°s 75, 76, 78.	100
f) Manternach-Lellig	N°s 34 et 35.	100
7° Chemins de fer: Guillaume-Luxembourg	N°s 1543, 1544, 1611, 1886, 2814, 3299, 4332, 4333, 7035 à 7040, 7374, 7388, 7389, 8337, 8848, 11779, 12650, 13465, 14141, 15678, 16382, 16383, 16655, 19007, 23386, 23689, 24456, 24458, 25986, 26113, 26775, 26776, 31786, 33327, 33600, 34103, 38785, 39090, 40834, 40922, 45058, 46816, 49591 à 49595, 51009, 51624, 52188, 53391, 53867 à 53877, 54066, 55388, 55389, 55390, 57359, 57720, 58056 à 58060, 62566,	500

	64997, 64998, 67414, 67415, 68018, 68774 à 68779, 71595, 72086, 72641, 73573 à 73578, 73747, 76076, 76077, 77010, 77816, 77817, 78120, 79366, 79367, 79823 à 79829, 79839, 81147, 81569, 82933, 90549, 90550, 93428, 93726, 94019, 94192, 94630, 95933, 97749, 97750, 100257, 105780, 107051, 117017, 117019, 120737 à 120740, 120968, 123097, 128871, 128872, 133295, 135195, 144501, 144502, 145067, 145068, 150250.	
8° Prince-Henri	N ^{os} 163, 510, 879, 928, 3284, 3507, 5459, 5460, 6397, 10670, 10776, 10780, 11369, 11370, 18450, 18451, 18452, 18453, 18760, 18766, 23193, 23507, 24278, 24279, 24911, 25752, 29668, 30852, 30853, 33621.	500
9° Luxemb. Unionbank 4½%	N ^{os} 2272, 2273, 2275, 2302, 2303, 5936, 5937, 6013 à 6019, 6021, 6037 à 6044, 6058, 6059.	500
10° Valeurs industrielles:		
a) Société anonyme des hauts - fourneaux de Differdange 4 % de 1898	N ^{os} 16, 17, 18, 19, 20, 21.	500
b) Société anonyme des hauts - fourneaux et aciéries de Rumelange St. Ingbert 4 % de 1894	N ^o 1197.	500
c) id. id. 4 % de 1896	N ^{os} 1414, 1415, 1416.	500
d) Société des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, ém. 1895	N ^{os} 8228, 8229, 9701, 9897, 9898, 9899.	500
e) id. 3 ^{me} série de 1906	N ^{os} 20207, 20208, 20233, 20235.	500
f) Société anonyme des aciéries réunies de Burbach - Eich - Dudelange 4 % de 1912	N ^{os} 48838, 48840, 51350, 51357.	500
g) Société anonyme des aciéries réunies de Burbach - Eich - Dudelange 5 % de 1914	N ^{os} 2502 à 2509, 2511 à 2515, 2518 à 2524, 2526, 11367 à 11371, 18461, 18462, 24129 à 24138, 24155 à 24167, 24336 à 24385, 48799 à 48848, 59044, 61751, 67605 à 67607, 67681, 67682, 74756 à 75000, 76680 à 76799, 76864 à 76869, 78001 à 78400, 78793 à 78798.	500
h) Société Métallurgique des Terres Rouges, Luxembourg 5 %	N ^{os} 133001 à 133020.	500
II. Actions.		
1° Banque Internationale à Luxembourg	N ^{os} 1146 à 1151 9533 ¹), 9534 ¹), 9535 ¹), 9536 ¹), 11018 à 11020, 13020, 13190, 13192, 13631, 13632, 13633, 13801, 13802, 13803, 13804, 13805, 15112, 15204, 18782, 18942, 18943, 20131 ¹), 20132 ¹), 20133 ¹), 35213 à 35215, 52314 à 52325, 57790, 57791, 57792, 58969, 63181 à 63195, 68029, 73702, 73703, 73704, 73705, 74856.	250
2° Chemins de fer Prince Henri (actions au porteur)	N ^{os} 10497, 13714, 13675, 20839, 30546, 37979, 42705, 42888, 53371, 54241, 57188, 62080, 67834.	500
3° Valeurs industrielles:		
a) Hauts - fourneaux et forges de Dudelange	N ^o 10514.	500

b) Hauts - fourneaux et aciéries de Rumelange-St. Ingbert	N ^{os} 472, 13924, avec coupons de dividende N ^o 27 ss.; N ^o 5514 avec coupons de dividende au 1 ^{er} août 1914 et ss. N ^{os} 1620, 1621, 4359, 6830, 8194, 13797, 14755, 14964, avec coupons de dividende N ^o 30 et suivants; 4340 avec coupons de dividende N ^o 26 et ss.; 2411.	500
Luxembourg c) Société anonyme des aciéries réunies de Burbach - Eich - Dudelange (parts sociales sans désignation de valeur)	N ^{os} 65757, 65758, 65759, 72680, 11980 à 11991, 65050 à 65150, 32601 à 32668, 77745 à 77750.	
III. Bons du Trésor.		
1 ^o Etat gr.-d. — Bons du Trésor émis en vertu de la loi du 13 août 1919	N ^o 4110 (émission: 12 nov. 1923, échéance 12 nov. 1924.)	1000
B. COUPONS.		
I. Obligations.		
1 ^o Etat gr.-d.: emprunt 4% de 1916.	Litt. B. N ^{os} 238, 239 (Opposition limitée au coupon à l'échéance du 1 ^{er} mai 1917).	500
2 ^o Etat gr.-d.: emprunt 4 ½ % de 1919	Litt. B. N ^{os} 16939 ¹²⁾ , 16940 ¹²⁾ , 33194 ¹²⁾ , à 33199 ¹²⁾ , 33214 ¹²⁾ , 33215 ¹²⁾ , 42671, 47765 ¹⁴⁾ à 47774 ¹⁴⁾ , Litt. C. N ^{os} 13425 ¹²⁾ , 26502 ¹²⁾ , à 26508 ¹²⁾ , 26523 ¹²⁾ .	500 1000
3 ^o Etat gr.-d.: emprunt 6 % de 1922.	Litt. B. N ^o 6582. (Opposition limitée aux coupons à l'échéance des 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1925.) Litt. D. N ^{os} 5939, 5940, 5941. (Opposition limitée aux coupons à l'échéance des 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1925.)	500 3000
4 ^o Etat gr.-d.: emprunt 6% de 1922, en francs belges, émises en Belgique	N ^{os} 101848 à 101854. (Opposition limitée au coupon N ^o 3.)	1000
5 ^o Obligations foncières de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg	Litt. A. N ^{os} 137 ¹¹⁾ , 1290 ¹¹⁾ , 1622 ¹¹⁾ , 2031 ¹¹⁾ , 3896 ¹¹⁾ , 3897 ¹¹⁾ , 4156 ¹¹⁾ , 4839 ¹¹⁾ , 5002 ¹¹⁾ , 5771 ¹¹⁾ , 5772 ¹¹⁾ , 5773 ¹¹⁾ , 6374 ¹¹⁾ , 6606 ¹¹⁾ , 6906 ¹¹⁾ , 7260 ¹¹⁾ , 7581 ¹¹⁾ , 7874 ¹¹⁾ , 7965 ¹¹⁾ , 8210 ¹¹⁾ , 8282 ¹¹⁾ , 8558 ¹¹⁾ , 8724 ¹¹⁾ , 8831 ¹¹⁾ , 8907 ¹¹⁾ , 8908 ¹¹⁾ , 8985 ¹¹⁾ , 9078 ¹¹⁾ , 9097 ¹¹⁾ , 9298 ¹¹⁾ , 9299 ¹¹⁾ , 9343 ¹¹⁾ , 9581 ¹¹⁾ , 9582 ¹¹⁾ , 9650 ¹¹⁾ , 9730 ¹¹⁾ à 9733 ¹¹⁾ , 9879 ¹¹⁾ , 10908 ¹¹⁾ , 11350 ¹¹⁾ , 11351 ¹¹⁾ , 11352 ¹¹⁾ , 11353 ¹¹⁾ . Litt. B. N ^{os} 1654 ¹¹⁾ , 1892 ¹¹⁾ , 1893 ¹¹⁾ , 1894 ¹¹⁾ , 3826 ¹¹⁾ , 3827 ¹¹⁾ , 3828 ¹¹⁾ , 3841 ¹¹⁾ , 3842 ¹¹⁾ , 3843 ¹¹⁾ , 3873 ¹¹⁾ , 4032 ¹¹⁾ , 4175 ¹¹⁾ , 5603 ¹¹⁾ , 6528 ¹¹⁾ , 7258 ¹¹⁾ , 7259 ¹¹⁾ , 8092 ¹¹⁾ , 9238 ¹¹⁾ , 9241 ¹¹⁾ , 9311 ¹¹⁾ , 9326 ¹¹⁾ , 9391 ¹¹⁾ , 9392 ¹¹⁾ , 9393 ¹¹⁾ , 10515 ¹¹⁾ , 10516 ¹¹⁾ , 11706 ¹¹⁾ , 11707 ¹¹⁾ , 11708 ¹¹⁾ , 11709 ¹¹⁾ , 15451 ¹¹⁾ , 15452 ¹¹⁾ , 17808 ¹¹⁾ , 17895 ¹¹⁾ , 17896, 18786 ¹¹⁾ , 20388 ¹¹⁾ , 20389 ¹¹⁾ , 20439 ¹¹⁾ , 21262 ¹¹⁾ , 22993 ¹¹⁾ , 23202 ¹¹⁾ , 25198 ¹¹⁾ , 25929 ¹¹⁾ , 25930 ¹¹⁾ , 26202 ¹¹⁾ , 26203 ¹¹⁾ , 26209 ¹¹⁾ , 27899 ¹¹⁾ , 27900 ¹¹⁾ , 28450 ¹¹⁾ , 28455 ¹¹⁾ , 29074 ¹¹⁾ , 29076 ¹¹⁾ , 29077 ¹¹⁾ , 29659 ¹¹⁾ , 30474 ¹¹⁾ , 30475 ¹¹⁾ , 30484 ¹¹⁾ , 30821 ¹¹⁾ , 30981 ¹¹⁾ , 30982 ¹¹⁾ , 32296 ¹¹⁾ , 32723 ¹¹⁾ , 33721 ¹¹⁾ , à 33729 ¹¹⁾ , 34216 ¹¹⁾ , 34940 ¹¹⁾ , 34941 ¹¹⁾ . Litt. C. N ^{os} 1282 ¹¹⁾ , 1642 ¹¹⁾ , 1782, 3347 ¹¹⁾ , 4938 ¹¹⁾ , 4939 ¹¹⁾ , 5917 ²⁾ , 5918 ²⁾ , 7248 ¹¹⁾ , 9686 ¹¹⁾ , 10287 ¹¹⁾ , 14047 ¹¹⁾ , 14132.	200 500 1000

6° Emprunt d. communes		
a) Hespérange	N°s 291, 292, 293.	100
b) Hollerich	Litt. A. N° 51.	500
	Litt. B. N°s 46 à 51 inclus.	100
c) Remich	Litt. A. N°s 345, 347, 349, 352 et 354 (Opposition limitée au coupon N° 47).	500
d) Kehlen:		
1° Section de Nospelt	N°s 14, 26, 28, 29 et 30.	100
	N°s 10, 16 et 17.	500
	N°s 1, 2, 6, 14, 15 et 16.	1000
2° Section de Keispelt-Meispelt	N°s 9 et 10.	1000
7° Chemins de fer: Guillaume-Luxembg.	N°s 2041 ¹³), 3430 ¹³), 5534 ¹³), 5999 ¹³), 19278 ¹³), 21532, 22302, 24317 ¹³), 28759 ¹³), 32120 ¹³), 36418 ¹³), 37188 ¹³), 39070 ¹³), 40757 ¹³), 41099 ¹³), 42087 ¹³), 42984 ¹³), 42985 ¹³), 43333 ¹³), 43334 ¹³), 43345 ¹³), 43689 ¹³), 43690 ¹³), 44113 ¹³), 45432 ¹³), 45433 ¹³), 45434 ¹³), 45435 ¹³), 45957 ¹³), 45964 ¹³), 46341 ¹³), 46400 ¹³), 47099 ¹³), 47100 ¹³), 48026 ¹³), 48027 ¹³), 48029 ¹³), 48030 ¹³), 48035 ¹³), 48492 ¹³), 48600 ¹³), 50704 ¹³), 51158, 51756 ¹³), 51757 ¹³), 51836 ¹³), 51845 ¹³), 51968 ¹³), 51969 ¹³), 52085 ¹³), 52250 ¹³), 52900 ¹³), 53688 ¹³), 54275 ¹³), 56377 ¹³), 58402 ¹³), 62063 ¹³), 62355 ¹³), 62507 ¹³), 88556 ¹³), 88825 ¹³), 90284 ¹³), 90285 ¹³), 90472 ¹³), 90546, 90718 ¹³), 90940 ¹³), 90941 ¹³), 91621 ¹³), 95513, 96505 ¹³), 98705 ¹³), 98706 ¹³), 98707 ¹³), 98708 ¹³), 98709 ¹³), 98710 ¹³), 101700 ¹³), 101703 ¹³), 105665 ¹³), 107127 ¹³), 109591 ¹³), 109592 ¹³), 110394 ¹³), 110690 ¹³), 120522 ¹³), à 120580 ¹³), 121223 ¹³), 121423 ¹³), 123228 ¹³), 123229 ¹³), 123230 ¹³), 123231 ¹³), 123232 ¹³), 123233 ¹³), 123234 ¹³), 136191 ¹³), 139137 ¹³), 139633 ¹³), 142937 ¹³), 142938 ¹³), 145461 ¹³), 145462 ¹³), 151525 ¹³).	500
8° Prince Henri	N°s 34006 ¹⁶ à 34029 ¹⁶).	500
9° Valeurs industrielles:		
a) Société anonyme des aciéries réunies de Burbach - Eich - Dudelange 5 %	N°s 67025 à 67028, 69501 à 70000.	500
b) Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, ém. de 1906	N°s 17858, 28506 à 28511, 33464 à 33469, 34008, 41506 à 41508, 42351 à 42353. (Opposition limitée au coupon à l'échéance du 1 ^{er} avril 1925.)	500
c) Société anonyme belge des hauts-fourneaux lorrains à Aumetz-la-Paix, act. en liquidation, émission de 1914	N°s 18794 à 18801.	500
II. Actions.		
1° Banque Internationale Luxembourg	N°s 1307, 1308, 1309, 1849, 3687, 4478, 6323, 12499, 13380 à 13389, 13864, 15148, 17089, 19288, 19289, 19858, 22198, 24789, 25978, 28203 ¹⁶), 28879, 28880, 39952, 39953, 41042, 41203, 44024, 44036, 44046, 44049 à 44053, 47297, 47298, 47299, 64628 à 64634, 69729, 89641 ¹⁶).	250
2° Chemins de fer: Guillaume-Luxembg.	N°s 11272, 11273, 26437, 26438, 26439, 26440, 27879, 32566, 38121, 40469, 40841, 41348. (Opposition limitée au coupon à l'échéance du 1 ^{er} juillet 1908).	500

3° Chemins de fer: Prince Henri	N ^{os} 13255, 22327. (Opposition limitée aux coupons N ^{os} 50, 57 et 64.)	500
4° Valeurs industrielles:		
a) Société anonyme des hauts - fourneaux et forges de Dudelange	N ^{os} 3034 ⁸⁾ , 3041 ⁸⁾ , 3069 ⁸⁾ , 3070 ⁸⁾ , 3073 ⁸⁾ , 3077 ⁸⁾ , 9329, 9331 ⁸⁾ , 16355 ⁸⁾ , 16358 ⁸⁾ , 17465 ⁸⁾ .	500
b) Société en commandite d. forges d'Eich, établie sous la raison sociale de « Legallais, Metz et Cie. »	N ^{os} 466 ⁶⁾ , 1064, 1247 ³⁾ , 1872 ³⁾ , 2240 ⁴⁾ , 2241 ⁴⁾ , 2242 ⁴⁾ , 2385 ⁴⁾ , 3535 ³⁾ , 4143, 4567 ³⁾ , 4901 ⁴⁾ , 4902 ⁴⁾ , 4903 ⁴⁾ , 4904 ⁴⁾ , 4905 ⁴⁾ , 4906 ⁴⁾ , 4907 ⁴⁾ , 4908 ⁴⁾ , 4909 ⁴⁾ , 4971 ³⁾ .	1000
c) Société anonyme « Compagnie générale des ciments » à Luxembourg (Parts de fondateurs)	N ^{os} 309 ⁵⁾ , à 399 ⁵⁾ , 400 ¹⁰⁾ ,	500
d) Société anonyme « Compagnie générale des ciments » à Dommeldange	N ^{os} 1357, 1358. (Opposition limitée aux coupons n ^{os} 3 à 30 incl	500
e) Société anonyme des aciéries réunies de Burbach - Eich - Dudelange (parts sociales sans désignation de valeur)	N ^{os} 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 23940 à 23944, 26939 33094 ⁹⁾ , 33095 ⁹⁾ , 33600, 38567, 38568, 45222 ⁹⁾ , 54272, 54273, 58713, 58714, 59919 ⁷⁾ , 74690 ⁹⁾ , 77619 ⁹⁾ , à 77633 ⁹⁾ .	
f) Société Métallurgique des Terres Rouges Luxembourg	N ^{os} 164677 à 164682. (Opposition limitée au coupon n ^o 1.)	

1) Titre délivré pro duplicata.

2) Opposition limitée à la délivrance d'une nouvelle feuille de coupons.

3) id. au coupon de 1906-1907.

4) id. au coupon N^o 36.

5) id. au coupon N^o 4 exercice 1900 à 1901 et, pour les titres 325 à 374, également au coupon N^o 5 exercice 1901 à 1902.

6) id. au coupon N^o 44.

7) id. au coupon N^o 5 de parts sociales.

8) id. au coupon N^o 24.

9) id. au coupon N^o 13.

10) id. aux coupons N^{os} 4 et 5.

11) id. aux coupons échus le 1^{er} octobre 1921.

12) id. aux coupons échus le 1^{er} novembre 1922.

13) id. aux coupons échus le 1^{er} novembre 1924.

14) id. aux coupons échus le 1^{er} novembre 1925.

15) id. aux coupons échus et à la délivrance d'une nouvelle feuille de coupons pour les exercices 1909 à 1918.)

16) id. aux coupons et à la délivrance d'une nouvelle feuille de coupons.

Luxembourg, le 6 juillet 1926.

Le Directeur général des Finances,
Et. SCHMIT.